

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Gérard BRECHAUD, Daniel BRY, Paul-Henri de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, François DELATOUCHE, Alain BARILLER, Robert TROU, Daniel BOUVET, Robert MASSOT, Michel DURAND, Jean-Marie LETARD et Yvon BUARD.

**Absent** :

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : Mme Christine GESBERT

**Nombre de membres en exercice** : 16

**Date de la convocation** : 22 avril 2014

**Assistaient également à la réunion** :

- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve  
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

### **INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AUPHAN, Président sortant, qui après l'appel nominal déclare installer : Jean-Pierre AUBIN, Gérard BRECHAUD, Daniel BRY, Paul-Henri de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, François DELATOUCHE, Alain BARILLER, Robert TROU, Daniel BOUVET, Robert MASSOT, Michel DURAND, Jean-Marie LETARD et Yvon BUARD dans leur fonction de délégués du Syndicat.

M. Philippe AUPHAN cède la place à M. Robert TROU, doyen d'âge parmi les délégués, qui préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

M. Robert TROU, doyen d'âge, informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de désigner un secrétaire de séance et de procéder à l'élection du Président.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Comité Syndical désigne pour secrétaire Mme Christine GESBERT.

### **ELECTION DU PRESIDENT**

Le Président explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **1<sup>er</sup> tour**

##### **Candidats** :

- > Solange SCHLEGEL
- > Alain BARILLER

Votants	16
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

##### **Résultats** :

- > Solange SCHLEGEL = 13 voix
- > Alain BARILLER = 3 voix

Mme Solange SCHLEGEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élue **PRESIDENTE**, et immédiatement installée.  
Mme Solange SCHLEGEL déclare accepter d'exercer cette fonction.

Il est ensuite procédé à la détermination du nombre de vice-présidents, à l'élection des vice-présidents et éventuellement des autres membres du bureau, sous la présidence de Mme Solange SCHLEGEL.

### **FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de celui-ci.

Le Comité Syndical procède au vote pour définir le nombre de vice-présidents.

Le Comité Syndical, à la majorité, décide de porter le nombre de vice-présidents à 3.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Solange SCHLEGEL, élue Présidente, à l'élection des vice-présidents.

### **ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT**

#### **1<sup>er</sup> tour**

#### **Candidats :**

> Paul-Henri de VITTON

<i>Votants</i>	16
<i>Bulletins blancs ou nuls</i>	1
<i>Suffrages exprimés</i>	15
<i>Majorité absolue</i>	8

#### **Résultats :**

> Paul-Henri de VITTON = 15 voix

Paul-Henri de VITTON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu **1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**, et immédiatement installé.

### **ELECTION DU 2E VICE-PRESIDENT**

#### **1<sup>er</sup> tour**

#### **Candidats :**

> Robert MASSOT

<i>Votants</i>	16
<i>Bulletins blancs ou nuls</i>	1
<i>Suffrages exprimés</i>	15
<i>Majorité absolue</i>	8

#### **Résultats :**

> Robert MASSOT = 14 voix

> Alain BARILLER = 1 voix

M. Robert MASSOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu **2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**, et immédiatement installé.

### **ELECTION DU 3E VICE-PRESIDENT**

#### **1<sup>er</sup> tour**

#### **Candidats :**

> Jean-Pierre AUBIN  
> Gérard HUAULT

#### **2<sup>e</sup> tour**

#### **Candidats :**

> Jean-Pierre AUBIN  
> Gérard HUAULT

Votants	16
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats :

- > Jean-Pierre AUBIN = 8 voix
- > Gérard HUAULT = 8 voix

Votants	16
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

**2<sup>e</sup> tour**

Résultats :

- > Jean-Pierre AUBIN = 8 voix
- > Gérard HUAULT = 8 voix

**3<sup>e</sup> tour**

**Candidats :**

- > Jean-Pierre AUBIN
- > Gérard HUAULT

Votants	16
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	16
Majorité relative	9

Résultats :

- > Jean-Pierre AUBIN = 8 voix
- > Gérard HUAULT = 8 voix

Au vue de l'égalité des suffrages suite au 3<sup>e</sup> tour de scrutin, M. Gérard HUAULT, étant le plus âgé, est proclamé élu 3<sup>e</sup> Vice-Président, et immédiatement installé.

**ELECTION DU SECRETAIRE**

**1<sup>er</sup> tour**

**Candidats :**

- > Gérard BRECHAUD

Votants	16
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Résultats :

- > Gérard BRECHAUD = 14 voix

M. Gérard BRECHAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu SECRETAIRE, et immédiatement installé.

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

Conformément aux articles L5211-10 du CGCT,

**Le Comité syndical, après délibération :**

- > Donne délégation d'attributions au Président, pour la durée de son mandat, afin de le charger :
  - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux ;
  - de fixer, dans les limites déterminées par le Comité Syndical, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit du Syndicat de Bassin de l'Erve qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- de procéder dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinées au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- d'accepter les dons ou legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT**

*Absent à la délibération (Le nouveau président)*

Suivant les dispositions du décret n°200-168 du 29 février 2000 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre.

Le Comité syndical, après délibération :

- > Décide d'attribuer à Mme Solange SCHLEGEL, élue le 28 avril 2014, Présidente du Syndicat du Bassin de l'Erve, une indemnité de fonction égale à 5,45 % de l'indice brut 1015.
- > Décide d'attribuer à M. Paul-Henri de VITTON, à M. Robert MASSOT et à M. Gérard HUAULT, élus le 28 avril 2014, Vice-présidents du Syndicat du Bassin de l'Erve, une indemnité de fonction égale à 1,82 % de l'indice brut 1015, pour lesquels une délégation de fonction leur est confiée par le président.
- > Fixe au 28 avril 2014 la date d'effet de cette délibération.

### **MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

Le Comité syndical, après délibération a nommé les membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication :

- > Président : - Solange SCHLEGEL
- > Membres titulaires : - Paul-Henri de VITTON  
- Robert MASSOT  
- Gérard HUAULT  
- Gérard BRECHAUD  
- Robert TROU
- > Membres suppléants : - Daniel BRY  
- François DELATOUCHE  
- Marcel DUCHEMIN  
- Yvon BUARD  
- Jean-Pierre AUBIN

### **DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE AU CNAS**

Le Comité syndical, après délibération a désigné pour le représenter au sein du CNAS :

- > Délégué titulaire : Mme Solange SCHLEGEL
- > Délégué suppléant : M. François DELATOUCHE

La secrétaire de séance  
Christine GESBERT



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL

